

NOTE POUR ALLOCUTION DE M. GHISLAIN LÉVESQUE, MAIRE DE SEPT-ÎLES.

Les étapes qui ont menées à la signature de l'entente de développement culturel :

- **Septembre 2001** – La Ville organise une **journée de réflexion sur la culture**, à laquelle participent plusieurs intervenants culturels du milieu. Parmi les recommandations issues de cette journée : embauche par la ville d'un «répondant» culturel et élaboration d'une véritable politique culturelle.
- **Janvier 2003** – Embauche par la Ville d'une **agente culturelle** et adhésion au réseau *Villes et villages d'art et de patrimoine*.
- **Septembre 2004** – Lancement de la **Politique culturelle** de la Ville de Sept-Îles. Sous le thème «*Jouons la culture*», celle-ci comporte différents objectifs visant à accroître le sentiment d'appartenance et la fierté de la population, de sensibiliser cette dernière aux arts et à la culture et de soutenir le développement des arts et de la culture.
- **Juillet 2005** – Adoption du **plan d'action** triennal de la politique culturelle et **signature d'une entente de développement culturel** tripartite entre la Ville de Sept-Îles, le ministère de la Culture et des Communications du Québec et Aluminerie Alouette.

L'entente de développement culturel :

- Une première au Québec : investissements à parts égales entre le Ministère, une municipalité et une entreprise privée.
- La négociation et le démarchage auprès d'Alouette et du Ministère : Profiter du «momentum» créé par l'adoption de la politique culturelle...
- Les aspects financiers : entente triennale de 272 000 \$. Ville : 92 000 \$ / Ministère : 90 000 \$ / Alouette : 90 000 \$

La mise en œuvre de l'entente :

- Les 3 partenaires sont impliqués dans la gestion de l'entente. Les objectifs sont intimement liés avec ceux de la Politique culturelle de la Ville de Sept-Îles. En fait, le partenariat que constitue l'Entente de développement culturel est un **outil primordial pour la mise en œuvre de la Politique culturelle de la Ville**.

- Les sommes sont réparties entre différents projets, mesures ou objectifs et couvrent l'ensemble des domaines d'activités culturelles : histoire et patrimoine, littérature et bibliothèque, arts visuels et cinéma, arts de la scène.

On y retrouve, entre autres :

Des projets et des mesures initiés et réalisés directement par la Ville :

- ex. :* - Inventaire en ligne des œuvres d'art public
- Répertoire des artistes et artisans
 - Les Lecturiades (animation-quiz pour stimuler la lecture chez les jeunes)
 - Mesure d'accessibilité aux équipements professionnels de diffusion, pour les organismes locaux oeuvrant en arts de la scène
 - Diverses activités de promotion et de concertation, notamment une rencontre annuel du milieu culturel septilien.

Des projets mis en œuvre par des organismes «partenaires» :

- ex. :* - Activités de découverte de l'archéologie (Musée régional de la Côte-Nord)
- Ciné-Club de Sept-Îles (Corp. de la Salle de spectacle de Sept-Îles)
 - Activités réalisées dans le cadre des Journées de la culture

Un soutien ciblé aux organismes culturels du milieu : engagement de 3 ans d'Aluminerie Alouette, qui souhaitait maintenir sa relation privilégiée et directe avec les organismes du milieu.

Un Fonds de développement culturel de 70 000 \$, répartis sur 3 ans, permettant de soutenir diverses initiatives du milieu.

Le Fonds de développement culturel :

- Portion la plus flexible et la plus «interactive» de l'entente de développement culturel : le Fonds de développement culturel vise à soutenir la réalisation de projets culturels diversifiés et cohérents avec les orientations de la politique culturelle de la Ville de Sept-Îles.
- Ses objectifs sont :
 - soutenir financièrement des initiatives culturelles sortant du cadre régulier d'intervention des organismes culturels septiliens (pas de soutien au fonctionnement et projets novateurs) ;
 - offrir aux acteurs culturels du milieu une occasion supplémentaire d'acquérir expérience et reconnaissance;
 - encourager les initiatives ayant des retombées dans la collectivité (sensibilisation, formation, découverte...).

- Le Fonds comporte 2 volets :
 - Le volet 1 s'adresse aux organismes culturels (tous domaines confondus) et aux établissements du milieu de l'éducation (pour des projets en partenariat avec le milieu culturel).
 - Le volet 2 (les bourses Alouette) s'adresse aux artistes et artisans (professionnels ou en voie de professionnalisation), ainsi qu'aux entreprises de création ou de production culturelle.

- Tous les projets déposés au Fonds de développement culturel suivent le même processus d'évaluation, par un comité unique, formé de représentant de chacun des partenaires de l'entente.

- À ce jour, plus de 37 000 \$ ont été versés en bourses et subventions à 17 «promoteurs».

- Exemples de projets soutenus dans le cadre du volet 1 (organismes) :
 - la semaine des «bands de garage», organisée par la Corporation de la Salle de spectacle de Sept-Îles
 - la première édition de la revue littéraire *Littoral*, réalisée par le Groupe de recherche sur l'écriture nord-côtière et le Cégep de Sept-Îles
 - «Une journée chez les Innus», école primaire Bois-Joli
 - Réalisation d'un ouvrage portant sur les 50 familles pionnières de Sept-Îles, initié par la Société historique du Golfe
 - Festival de théâtre étudiant au Cégep de Sept-Îles
 - Etc.